A l’origine de l’affaire : L’industriel Wattelez exploite de 1921 à 1989, l’usine de caoutchouc du Palais. Elle est cédée à Eureca, société qui dépose le bilan et abandonne 90 000 tonnes de déchets en 1991.

L’ADEME intervient en 1993 pour évacuer les produits et déchets les plus dangereux aux frais des contribuables pour 558 mille euros.

Après une saga judiciaire de 25 ans et plusieurs incendies sur le site, en septembre 2013 le Conseil d’État confirme l'obligation pour Wattelez d’éliminer les déchets ou à défaut de financer l’opération.

Le 5 mai 2017, le SYDED (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets) signe une convention avec la Société WATTELEZ.

Le 21 mars 2017, l'alerte est lancée par le groupe d'opposition au conseil municipal de Bellac par la proposition d'une motion qui est votée à l'unanimité après quelques ajouts techniques.

Le 20 juin 2017, par un article de presse, la population apprend le transfert à partir du 3 juillet 2017 de 62 000 tonnes de pneus et déchets caoutchouteux de la friche WATTELEZ au Palais-sur-Vienne vers ALVEOL.

NON !

Les 3 et 4 juillet 2017, le Collectif Environnemental Basse-Marche est créé. Constitué d'associations et de citoyens conscients des dangers, le Collectif occupe pacifiquement l'entrée du site ALVEOL, sans obtenir le moratoire demandé à Madame le Sous-Préfet de Bellac.

LES POUILLEUX N'EN VEULENT PAS
DE VOS PNEUS !
VOS PNEUS
VOUS POUVEZ LES GARDER
LES PNEUS : MAUVAIS POUR LES AUTRES
BONS POUR NOUS ??
MAUVAIS POUR LES AUTRES
Ça GÊNE LES AUTRES
LA ROUTE ON L'ATTEND DEPUIS 40 ANS
C'EST MIRACULEUX ON NOUS DONNE LES PNEUS !!!
MAUVAIS POUR LES AUTRES
BONS POUR NOUS ???
MANIP
Ça sent si bon
TROP c'est TROP
ALVÉOL C'EST UN FIASCO
LE NORD de la HAUTE-VIENNE n'est PAS UNE POUBELLE
MERCI POUR LES PNEUS
LA ROUTE DEPUIS
WATTELEZ VOS PNEUS
PAS ICI
Merci pour les ordures
LES PNEUS
CONTRE LES PNEUS À ALVÉOL ON NE SE DÉGONFLERA PAS
ON N'EN PNEU PLUS !
ALVÉOL RAS-LE-BOL !

alvéol

Le matin du 5 juillet 2017, les membres du Collectif présents devant le site ALVEOL sont évacués par les gendarmes mobiles sur ordre du Préfet et à la demande du SYDED.

Des signatures de pétitions sont collectées. En soutien des tee-shirts sont proposés à la vente. Le Collectif est présent sur des marchés et d'autres manifestations publiques estivales (marchés de producteurs à Bellac, au Dorat, Estivol à Blond…).

Un site Internet est créé : il comporte les actualités, la revue de presse, les dossiers, la rubrique « contact » et une page en anglais.
http://collectifenvironnementalbasse-marche.weebly.com

Une page facebook est créée.

PETITION

Collectif Environnemental Basse Marche

collectif s'oppose à l'enfouissement de pneus sur le site Alveol de
Rallac, qui n'amènera que nuisance, que pollution pour

enir et notre santé sont en jeu!

Le 04/07/2017

ogiques alternatives peuvent être mises en
e sans impacter la population du nord de la

Le 20/07/2017

e	mail

5892 sur papier

979 sur '*change.org*'

42 sur le site

Vente de tee-shirts

Toutes les tailles

10 € l'un

15 € les deux

English

Basse-Marche Environmental Collective

(Collectif Environnemental Basse-Marche : **CEBM**)

Courant juillet, le Collectif écrit aux élus et responsables (maires, député, ministre, président…). Les pétitions auprès de la population recueillent des milliers de signatures.
Chaque jeudi, le Collectif se réunit pour prévoir de nouvelles actions.

Le 13 juillet 2017, le Préfet est amené à suspendre le transfert des pneus vers ALVEOL.

Le 20 juillet 2017, une réunion publique est organisée à la salle des fêtes de Peyrat-de-Bellac. Elle met en avant les alternatives à l'enfouissement. Elle rassemble plus de 200 participants.

Pneus Wattelez : et si la thermolyse était la solution pour revaloriser les déchets ?

Le 26 juillet 2017, le Préfet décide la reprise du transfert des pneus et déclare que les pompiers de Bellac auront des moyens supplémentaires, des aménagements pour la sécurité seront ajoutés sur le site.
L'enfouissement de pneus et déchets caoutchouteux n'est donc pas sans danger !

19 août 2017

Samedi matin un cortège de 63 voitures est parti de Bellac et après un tour au marché a rejoint la déchetterie de Saint Bonnet de Bellac pour y déposer environ 150 pneus. Sachez que les particuliers n'ont pas le droit de déposer des pneus en déchetterie mais que le Syded veut en enfouir 45 000 m3 à Alvéol. Où est l'erreur ?

Toujours samedi matin, le cortège a repris la route pour faire un second dépôt à la sous-préfecture de Bellac. Ce service de l'Etat, fervent défenseur de l'enfouissement des pneus, ne l'a-il pas bien mérité ?

Le 22 août 2017, invités par le collectif à rencontrer 53 de ses membres pour débattre, les 53 membres du Comité syndical du Syded (sauf un et quelques excusés) expriment par leur absence leur refus de débattre.

Rencontre-débat du 22 août organisée par le Collectif Environnemental Basse-Marche.

Le président du Syded et la plupart des élus ont pratiqué la politique de la chaise vide.

Quelques élus se sont fait excuser : Hanus Christian, Lavergne Marie-Josette, Ratier Joël, Lefort Pierre, Tuyeras Sylvie, Couegnas David, Rejasse Jacqueline, Duprat Jean-Jacques, Spriet Thierry.
Un élu était présent : Peyronnet Claude.

Les participants décident d'aller ensemble chercher les réponses à Limoges le 1er septembre.

Le 1 septembre 2017, le Collectif arrive à rencontrer les élus du SYDED à l'occasion de leur réunion de rentrée au Conseil Départemental à Limoges. Comme seule avancée, M. Auzeméry, président du SYDED, accepte de communiquer, sous condition, la convention signée avec la société WATTELEZ à tous les élus du Comité syndical du SYDED.
Ils avaient voté pour le transfert des pneus à ALVEOL (sauf 1 voix contre et 1 abstention) sans avoir eu copie de la convention !

Interpellation des élus du Comité syndical du SYDED le 1er septembre

Des membres du Collectif envoient des recours gracieux au Préfet, des recours au Tribunal Administratif de Limoges, des recours hiérarchiques auprès du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.

Le samedi 9 septembre, une manifestation est organisée à Bellac. Des membres du Collectif sont reçus par Madame le Sous-Préfet.

Le 3 octobre, 3 membres du Collectif sont autorisés à assister à la Commission de Suivi du Site ALVEOL à la préfecture de Limoges.

Coup de théâtre : le Préfet annonce qu'il y a eu une surestimation du tonnage des pneus et déchets caoutchouteux de la friche WATTELEZ. Les transferts se terminent avec environ 25 000 tonnes.

Cependant, de graves problèmes se posent :

- un problème environnemental

Comment le SYDED va-t-il compléter l'alvéole à moitié remplie de pneus ? Ira-t-il en chercher dans les départements limitrophes ?

- un problème de sérieux

Après une erreur d'estimation aussi énorme (25 000 tonnes au lieu des 62 000 annoncées) comment croire ce que le SYDED et le Préfet ont soutenu concernant leur non dangerosité ?

- un problème financier

Après le gros déficit qui plombe déjà les finances du SYDED (11 millions d'Euros) à cause du fiasco du TMB (Traitement Mécano-Biologique des déchets ménagers), un nouveau manque à gagner va aggraver encore la situation.

Les taxes des contribuables haut-viennois vont encore augmenter.

L'action du Collectif n'est pas terminée !

La mobilisation citoyenne est plus que jamais indispensable si nous voulons arrêter le saccage de notre environnement et préserver notre santé.

- Non à l'enfouissement de pneus et réduction des enfouissements !

- Gestion transparente du Syded !

SYDED
HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

coté face

coté pile !

Un autre Syded est possible !

Pourquoi le Syded ne développe pas ce type de prestation ?

« Je broie, tu broies, il broie,nous broyons,... »

Plutôt que de multiplier les aller-retour en déchetterie, l'agglomération propose depuis 2013 des alternatives à moindre coût.

Deux solutions

L'une d'elles consiste à faire appel aux agents de Limoges Métropole qui interviennent au domicile des particuliers munis d'un broyeur thermique. Depuis l'an passé, le coût de la prestation est passé de 30 à 15 € l'heure.

L'autre solution consiste à réserver gratuitement un broyeur électrique le temps d'une journée ou d'un week-end. Pour cela, un chèque de caution de 600 € et d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Au fil du temps, l'activité a pris son envol. Ainsi, les prêts de broyeurs ont explosé, passant de 180 à 439 entre 2015 et 2016.

- ➔ **Non aux exonérations de taxe pour les supermarchés.**
- ➔ **Mise en place de plates-formes de déballage :**

  « N'emportez plus les emballages inutiles ! »
- ➔ **Retour des emballages aux distributeurs.**

En un an, 5 millions de tonnes d'emballages arrivent aux domiciles, ces emballages deviennent très rapidement des déchets.

Les géants de la grande distribution font ainsi peu de cas d'une mesure législative pourtant explicite. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » prévoit ainsi que « tout établissement de vente au détail de plus de 2500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement ».

PLATEFORME DE DEBALLAGE EN SUPERMARCHE A DANNEMARIE

Les avantages pour le consommateur et la collectivité

Les déchets d'emballages représentent de 30 % en poids et 50 % en volume de la quantité totale des ordures ménagères. Avant d'améliorer le recyclages, il est essentiel de réduire les déchets en commençant par la suppression des emballages sans utilité avérée.

La plate-forme de déballage sera un outil très utile au citoyen lorsque sera mise en place la tarification incitative. Avec ce dispositif, chaque foyer paie en fonction de la quantité de déchets non triés qu'il jette.

Passons le problème des emballages du consommateur au distributeur, et donc au conditionneur, importateur, fabricant d'emballages.

Le Syded doit passer de la parole aux actes !

Le vendredi 16 juin 2017, le SYDED organisait le lancement du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Dans les conclusions : développer le compostage, la pratique du broyage, le réemploi….

Nous demandons la mise en place du compostage individuel et partagé.

Le compostage partagé

Le compostage partagé désigne les opérations où le compostage **est géré par plusieurs personnes sur un lieu public ou au moins « collectif »** (pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement...).

Le compostage partagé au pied d'un immeuble ou dans un quartier permet non seulement de réduire les déchets mais également d'impliquer les habitants dans une réalisation commune, vecteur de lien social.

Recyclerie, une alternative au jetable et à l'enfouissement qui mérite d'être développée.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération propose des solutions alternatives au jetable et à l'enfouissement. A Lorient Agglomération, de la volonté de réduire les déchets est née le Comptoir du réemploi.

Des objets pouvant être réutilisés sont acheminés aux ateliers du réemploi où ils sont revalorisés par des personnes en parcours d'insertion socio-professionnel puis mis en vente à bas prix au Comptoir du réemploi.

Valorisation et recyclage !

En écoutant et mettant en œuvre plus de propositions d'associations locales, le Syded pourrait contribuer à valoriser et recycler bien plus de papiers, de cartons, de tissus, de bois qui sont aujourd'hui enfouis.